



## Angers Loire Métropole : un enjeu de développement au sein du grand Ouest

**A**ngers Loire Métropole contribue au dynamisme d'un réseau d'échanges entre les agglomérations du grand Ouest de la France. Après Nantes et Rennes, elle y joue un rôle moteur, en raison notamment de sa position centrale. Elle est aussi le point d'ancrage d'un sous-ensemble constitué des principales agglomérations des Pays de la Loire. Ses relations avec Paris sont aussi intenses. Au-delà de ce rôle, son profil métropolitain est comparable à celui de plusieurs autres agglomérations françaises de 200 à 300 000 habitants. Elle est plus dynamique que ses homologues sur le plan de l'emploi et de la démographie sur la période récente, et moins dans le domaine de l'internationalisation et des emplois à forte valeur ajoutée. Au sein de ce réseau, et dans le contexte économique actuel, de nombreux enjeux se dessinent pour Angers Loire Métropole.

Delphine Legendre, Insee - Cécile Gazengel, Aura

L'étude des liens entre agglomérations à partir des flux de personnes ou de biens permet d'identifier des réseaux (*méthodologie*) et des relations privilégiées entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et les autres agglomérations françaises. De plus, la comparaison entre agglomérations de même taille permet l'identification d'atouts et de pistes de développement pour l'avenir. Angers Loire Métropole possède ainsi les caractéristiques propres aux métropoles. Elle est un lieu de concentration de richesses et s'inscrit dans des réseaux qui dessinent et structurent le territoire. Ses évolutions économiques et son attractivité constituent de forts enjeux pour les acteurs publics locaux.

### Angers, un pôle moteur du grand réseau Ouest, après Nantes et Rennes

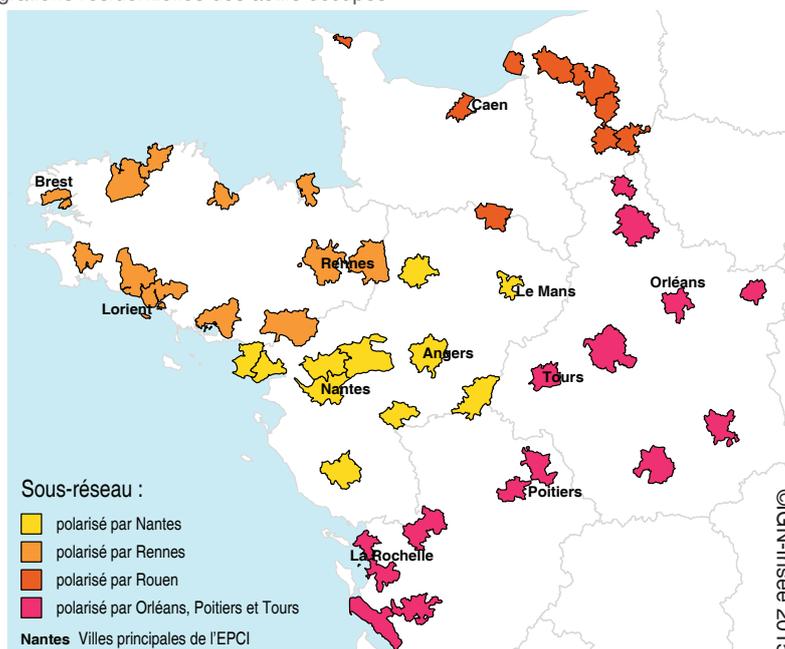
L'étude des flux de transferts d'établissements et de migrations résidentielles (actifs occupés et étudiants) fait apparaître un réseau grand Ouest, dans lequel Angers tient un des premiers rôles, derrière Nantes et Rennes (*figure 1*). Cette zone comprend

la Bretagne, les Pays de la Loire, la Basse et la Haute-Normandie, le Poitou-Charentes et le Centre-Val-de-Loire. L'agglomération angevine se place

comme l'un des moteurs des échanges dans cette grande zone. Selon le flux de biens ou de personnes, les échanges entre Angers et les autres agglomérations

### 1 Angers Loire Métropole au cœur du grand Ouest

Sous-réseaux d'appartenance des EPCI au sein du réseau grand Ouest selon les flux de migrations résidentielles des actifs occupés



représentent entre 10 et 15 % des volumes échangés de ce grand réseau. Nantes et Rennes dépassent de loin ce chiffre puisqu'elles participent à presque la moitié des échanges. Angers Loire Métropole est en troisième position devant des villes au profil similaire comme Tours, Caen et Orléans. De plus, elle est connectée à un grand nombre d'agglomérations de la zone. Du fait de sa position centrale dans cette zone, elle joue un rôle important dans la structuration du réseau grâce à ses échanges intenses avec Nantes et ses connexions avec les autres agglomérations du grand Ouest.

### Un rôle de relais dans les Pays de la Loire

Au-delà de son rôle dans ce grand réseau, Angers Loire Métropole s'avère être localement un relais essentiel dans les échanges entre les agglomérations des Pays de la Loire, de l'est de la région à la façade atlantique. Véritable nœud de communication, Angers est facilement accessible via le réseau routier (A11 Nantes-Le Mans-Paris, A87 vers la Roche-sur-Yon et A85 vers Tours) et le réseau ferroviaire (TGV Nantes-Le Mans-Paris, Interloire Angers-Saumur-Tours).

Sur tous les flux (migrations d'actifs occupés, d'étudiants et transferts d'établissements), Angers possède une relation préférentielle avec Nantes, Le Mans, Laval, Cholet et Saumur. En effet, le volume des échanges entre l'agglomération angevine et ces agglomérations est supérieur à ce que l'on pourrait attendre compte tenu du poids démographique et de la capacité de diffusion ou d'accueil de chacune de ces zones. Ces relations préférentielles existent d'ailleurs dans les deux sens (flux au départ et à l'arrivée d'Angers surreprésentés). En dehors des Pays de la Loire, malgré la proximité géographique et les moyens de transport, Angers a peu de liens privilégiés avec Tours, qui est davantage tournée vers les agglomérations du Centre-Val-de-Loire, de Poitiers et de Paris.

### Les principaux échanges vers Nantes et Paris

Le rôle d'Angers dans le réseau Ouest est notamment structuré par ses volumes d'échanges élevés avec Nantes (figure 2). En effet, 13 % des migrations résidentielles d'actifs occupés et 20 % des flux d'étudiants partant d'Angers vont vers Nantes. Sur ce dernier flux, les échanges avec Nantes sont équilibrés et dépassent ceux vers Paris (14 %).

Comme les grandes agglomérations, une partie élevée des flux se dirige vers Paris. C'est le cas, notamment, des flux de rémunération entre établissements et

établissement-siège qui traduisent, au niveau national, une forte polarisation sur Paris. Pour les autres types de flux, les relations avec Paris sont également importantes. Il s'agit essentiellement des flux au départ d'Angers vers Paris : 15 % des migrations résidentielles (au départ d'Angers) des actifs occupés et des étudiants se font vers Paris. L'agglomération angevine est également bien connectée aux autres agglomérations du territoire national. En effet, même si le volume des flux est relativement faible, vu son poids démographique, les connexions avec les autres agglomérations sont nombreuses.

### Angers Loire Métropole et le fait métropolitain

Au-delà du réseau, le profil métropolitain d'une zone peut s'évaluer sur sa capacité à accumuler de la population, de la richesse, de l'innovation, ainsi qu'à être un territoire décisionnel ouvert sur l'international. Le profil métropolitain de l'agglomération angevine n'est bien sûr pas celui des plus grandes agglomérations françaises, de par sa taille et son potentiel de développement. Dans le but d'évaluer son positionnement et d'identifier ses atouts et ses marges de progression, un référentiel de 11 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a été établi. Il est composé d'agglomérations semblables sur le plan de la taille et du profil, à savoir

celles du Mans, Tours, Orléans, Dijon, Metz, Limoges, Caen, Reims, Clermont-Ferrand, Nancy et Brest.

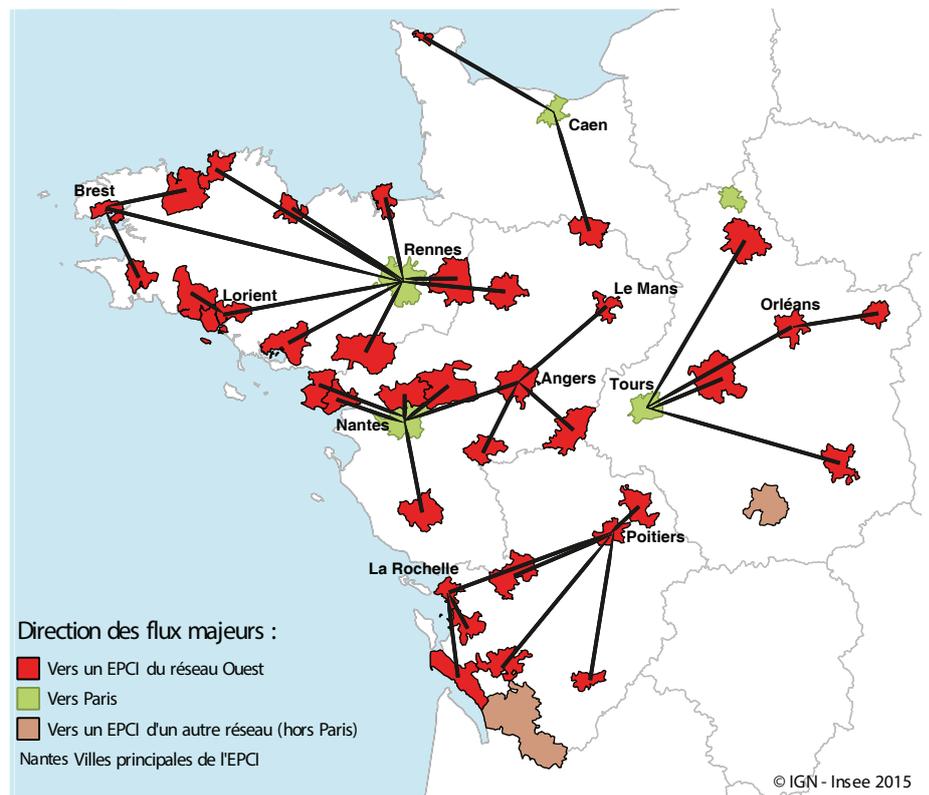
### Avantage comparatif pour la population et l'emploi

Angers Loire Métropole compte 270 000 habitants. Elle se situe au 22<sup>e</sup> rang des agglomérations françaises pour sa population. Sa taille est comparable à celles de Clermont-Ferrand, Tours, Nancy, Orléans et Caen. La dynamique de la population de l'agglomération angevine est modérée, +0,2 % par an entre 2007 et 2012. Le solde naturel positif (excédent du nombre de naissances par rapport aux décès) compense la baisse de la population due aux migrations. L'agglomération est plus dynamique que celles du référentiel, notamment celles du Grand Nancy, de Caen la Mer, de Reims Métropole, de Metz Métropole et de Brest Métropole Océane qui perdent des habitants sur la période. Le dynamisme démographique bénéficie dorénavant à des territoires plus éloignés. L'aire urbaine d'Angers gagne ainsi annuellement 0,6 % de population, contre 0,4 % pour les aires urbaines du référentiel.

L'attractivité d'une zone s'apprécie aussi à sa capacité à créer et à garder des emplois. Angers Loire Métropole connaît une croissance comparable de l'emploi (+0,2 % par an entre 2007 et 2012) et de la population.

## 2 Les migrations résidentielles des étudiants : des liens forts au sein des Pays de la Loire

Représentation des flux majeurs de et vers les EPCI de l'Ouest dans le réseau des migrations résidentielles des étudiants



Lecture : le flux majeur d'un EPCI représente le flux le plus élevé en volume (ici de migrations d'étudiants) au départ de cet EPCI.  
Source : Insee, RP2011.

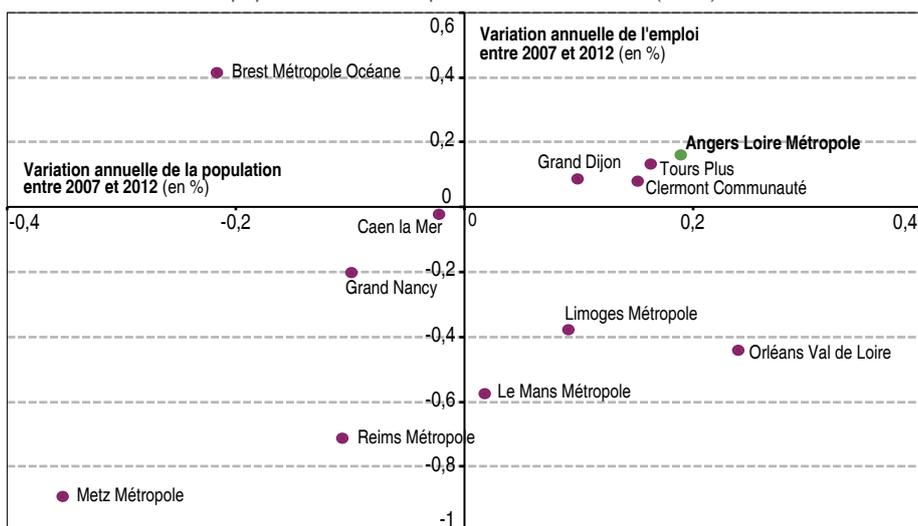
Sur 11 agglomérations similaires, seules trois ont à la fois une évolution positive de l'emploi et de la population : Clermont-Ferrand, Tours et Dijon (figure 3). Ce relatif bon positionnement d'Angers est moins favorable que celui des plus grandes villes françaises (+ 4,5 % sur la même période), mais il est meilleur que celui des villes de taille inférieure.

### Des services plus dynamiques, moins d'emplois de conception-recherche

L'économie angevine se caractérise par la présence importante d'activités comme la production agricole et alimentaire, les industries électriques, électroniques et de la mécanique, et plusieurs secteurs des services (activités financières, immobilières, services aux entreprises, enseignement). À l'inverse, certaines industries sont moins représentées (pharmacie, caoutchouc-plastique, matériel de transport), tout comme les services de transports et l'administration publique comparée à plusieurs capitales régionales. Durant la crise de 2008, l'emploi a mieux résisté à Angers dans les services, tandis que l'industrie a connu des difficultés comparables aux autres agglomérations (- 13 % d'emploi). L'hébergement-restauration, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et aux ménages, ainsi que l'enseignement et l'administration ont gagné plus d'emplois que dans les villes comparables. Le chômage a évolué comme dans les autres grandes agglomérations, avec une hausse de 2,8 points pour Angers contre 2,7 points pour le référentiel entre 2007 et 2012. La légère hausse de l'emploi ne compense qu'en partie la hausse plus nette de la population active. L'attractivité et le rayonnement d'une zone peut aussi se mesurer par sa capacité à attirer des emplois stratégiques favorisant le développement économique. La

### 3 Croissance de la population et de l'emploi à Angers Loire Métropole

Taux de variation de la population et de l'emploi entre 2007 et 2012 (en %)



Source : Insee, RP2007, RP2012, géographie 2013.

présence des fonctions métropolitaines liées à la connaissance et à l'information sur le territoire y contribue. Ces fonctions rassemblent cinq groupes d'emplois surreprésentés dans les métropoles : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Les fonctions métropolitaines représentent 26,5 % de l'emploi angevin, proportion similaire à la moyenne du référentiel de comparaison (26,4 %). La présence d'emplois stratégiques de cadres dans ces fonctions est un élément fort dans l'attractivité du territoire. À Angers, la proportion de ces emplois est un peu plus faible (7,9 % de l'emploi contre 8,7 % pour le référentiel) et leur évolution plus limitée. Le nombre de cadres des fonctions métropolitaines a augmenté de 1,1 % par an depuis cinq ans contre + 2,3 % pour le référentiel. Cette évolution à Angers est notamment liée à la perte d'emploi dans la fonction conception-recherche, plus forte qu'ailleurs.

### Une économie de production, un peu moins dépendante de têtes de groupe extérieures

Angers Loire Métropole appartient à une aire urbaine dont l'appareil productif dégage moins de richesses que les territoires similaires. Elle se place en 9<sup>e</sup> position du référentiel, loin des niveaux affichés par Le Mans, Metz ou Nancy. Sa position est en lien avec la surreprésentation des fonctions de production qui sont moins créatrices de richesses que celles de conception-recherche par exemple. Sur le plan décisionnel, le rayonnement d'Angers Loire Métropole est dans la moyenne : la part des emplois dans les têtes de groupes (*définitions*) implantées dans l'agglomération angevine s'élève à 16,5 % et à 16 % pour le référentiel. À l'inverse, les emplois d'Angers Loire Métropole sont moins dépendants des groupes extérieurs : le taux de dépendance est de 56 % pour

### 4 Angers Loire Métropole : une forte présence d'étudiants

Principaux indicateurs de métropolisation

	Population	Emplois	Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi	Taux de dépendance	Part des étudiants dans la population	Part d'étudiants étrangers
	2012	2012	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)
Clermont Communauté	282 675	155 762	9,9	46	11,3	7,6
Le Mans Métropole	198 161	109 583	7,8	59	5,8	7,0
Limoges Métropole	198 110	98 716	6,6	51	8,2	7,4
Caen la Mer	236 605	133 583	7,9	60	11,2	4,5
Orléans Val de Loire	275 037	143 955	10,5	64	6,0	6,3
<b>Angers Loire Métropole</b>	<b>269 340</b>	<b>133 361</b>	<b>7,9</b>	<b>56</b>	<b>11,2</b>	<b>5,9</b>
Reims Métropole	218 372	107 925	8,2	60	11,5	8,3
Grand Dijon	246 486	136 506	8,7	61	11,8	5,8
Brest Métropole Océane	206 719	106 268	9,1	57	9,8	6,7
Metz Métropole	217 877	113 854	7,6	60	9,0	7,4
Tours Plus	289 421	142 065	8,7	65	10,4	5,1
Grand Nancy	256 043	136 209	9,6	66	16,4	7,3
<b>Référentiel (moyenne)</b>	<b>238 682</b>	<b>125 857</b>	<b>8,7</b>	<b>58</b>	<b>10,2</b>	<b>6,7</b>

Sources : Insee, Lifi 2010, RP2011, RP2012 ; Ministère des Affaires Étrangères, 2012.

## Le rayonnement des équipements et événements

Le degré de métropolisation d'une agglomération se mesure également à l'attractivité de ses équipements, institutions et événements. L'agglomération angevine dispose de tels atouts qui rayonnent au-delà du territoire départemental.

Premiers Plans est un festival annuel européen de création cinématographique (premières œuvres en compétition) qui se déroule à Angers. En 2015, il a attiré plus de 75 000 spectateurs pour 77 créations dont plus d'un quart hors France. Il rayonne au-delà des frontières départementales (25 % des festivaliers résident à l'extérieur du Maine-et-Loire). Au total, 26 écoles européennes de cinéma de 15 pays différents sont représentées.

Angers dispose d'un centre hospitalier universitaire (CHU). La région Pays de la Loire est ainsi une des cinq seules régions à disposer de plus d'un CHU. Le CHU angevin compte plus de 1 400 lits et emploie plus de 6 200 agents hospitaliers. Cet établissement rayonne à l'échelle de la région et, pour 5 spécialités jusqu'au niveau national. Il dispose aussi d'une des plus importantes maternités publiques de France et détient quelques équipements et expertises rares (plateau de radiologie, centre anti-poison au rayonnement interrégional). Enfin, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Paul Papin rayonne aussi bien au-delà du Maine-et-Loire.

l'agglomération angevine (58 % pour le référentiel), 10 points de moins que l'agglomération nancéenne par exemple.

### Un potentiel d'innovation

L'innovation est aussi un des aspects de la dynamique de métropolisation. En retrait sur les indicateurs qui sont centrés sur les activités industrielles et de services, Angers dispose néanmoins de nombreux atouts pour développer l'innovation. D'un point de vue quantitatif, Angers Loire Métropole compte seulement 5 000 emplois dans les services et industrie de haute technologie, soit 3,5 % de l'emploi total, contre plus de 6 % à Brest, Orléans et Clermont-Ferrand. Mais, en parallèle, l'agglomération accueille des organismes actifs dans des secteurs innovants, notamment à travers le pôle de compétitivité Végépolys, un des dix pôles nationaux à vocation mondiale. Il fédère les entreprises (342 entreprises et 11 500 emplois), les centres de recherche et de formation dans le domaine du végétal qui œuvrent notamment sur l'innovation variétale. Récemment, Angers a été labellisé « French Tech » et la Cité de l'Objet Connecté a été créée afin d'accompagner les projets industriels innovants autour des domaines de l'électronique et du numérique.

Le territoire angevin bénéficie aussi d'une part importante d'étudiants, 11,2 % de sa population, soit un point de plus que le référentiel. L'Université d'Angers, l'Université catholique de l'Ouest et les

grandes écoles (Ensam, Essca, Eseo...) proposent des formations diversifiées et forment un pôle attractif au niveau national.

### Une ouverture à l'international moins développée

Ces établissements d'enseignement supérieur attirent cependant relativement peu les étudiants étrangers (figure 4) : ils ne représentent que 5,9 % des étudiants d'Angers contre 6,7 % pour le référentiel (10,7 % sur le seul champ de l'université contre 11,2 % pour les universités du référentiel). Cette moindre attractivité au niveau international se caractérise aussi par une part d'étrangers relativement faible sur le territoire. Angers Loire Métropole n'accueille d'ailleurs aucun consulat ou ambassade, alors qu'en moyenne, les villes du référentiel en accueillent quatre. La métropolisation du territoire passe aussi par sa capacité à exister sur le plan politique en attirant des organisations internationales et européennes. Aucune de ces organisations n'est présente sur le territoire angevin, comme pour 8 des 11 villes du référentiel. À noter par ailleurs, la présence du siège d'une agence de l'Union européenne à Angers, l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV) qui a instruit cette année plus de 3 600 demandes de nouvelles obtentions variétales.

Enfin, sur le plan du commerce international, l'agglomération angevine, tout comme le département du Maine-et-Loire, n'est pas un territoire à fortes exportations. ■

## Définitions et méthodologie

Pour la partie **Réseau**, l'analyse des territoires entretenant entre eux des relations plus importantes que ce que leur poids démographique respectif laisse présager, conduit à identifier des **relations préférentielles**. On cherche ensuite à détecter les regroupements privilégiés : **les réseaux**. Le territoire est partitionné en fusionnant de manière itérative les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entretenant des relations privilégiées. Les réseaux ainsi constitués sont bien souvent basés sur les proximités géographiques. Leur ampleur et leur périmètre varient selon la nature des échanges. Dans cette étude, différents types de flux ont été étudiés : les migrations résidentielles des actifs occupés, des étudiants, les transferts d'établissements (déménagement des moyens de production) et les flux de rémunération brute entre établissements et siège. La **constitution des réseaux** a été faite sur la base des échanges entre les EPCI de plus de 50 000 habitants en France métropolitaine ainsi que la ville de Paris.

Les EPCI choisis pour le **référentiel de comparaison** sur les indicateurs de métropolisation sont ceux du Mans Métropole, Tours Plus, Orléans Val de Loire, Grand Dijon, Metz Métropole, Limoges Métropole, Caen la Mer, Reims Métropole, Clermont Communauté, Grand Nancy et Brest Métropole Océane.

Les **effectifs totaux des têtes de groupes** implantées sur le territoire d'étude (têtes de groupes et filiales, que les filiales soient sur le territoire d'étude ou non) représentent tous les emplois qui dépendent d'un centre décisionnel implanté sur le territoire.

Le **taux de dépendance** est le rapport entre les postes des établissements implantés dans la zone dépendant de centres de décision extérieurs à cette zone et le total des postes de la zone.

L'OCDE-Eurostat et l'Insee ont créé la catégorie statistique des secteurs à forte intensité de connaissance (Knowledge Intensive Services, KIS). Les secteurs retenus ici sont uniquement ceux des **services et industries de haute technologie** : production de films, informatique, télécom, internet, R&D, pharmacie, électronique, horlogerie, optique, construction aéronautique et spatiale.

Insee des Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :  
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :  
Myriam Boursier

Maquettage :  
Aura

Bureau de presse :  
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689  
© INSEE Pays de la Loire  
Octobre 2015

## Pour en savoir plus :

- Rodrigues A. et Maury H., L'aire urbaine de Nantes : le cœur d'un réseau « Ouest » connecté à Paris, Insee, *Insee Analyses Pays de la Loire*, n°8, décembre 2014.
- Rodrigues A. et Pailloux P., L'aire urbaine de Nantes : un profil métropolitain singulier, Insee, *Insee Analyses Pays de la Loire*, n°7, décembre 2014.
- Brutel C., Un maillage du territoire français - 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines, Insee, *Insee Première*, n°1333, janvier 2011.
- Agences d'urbanisme de l'espace métropolitain Loire-Bretagne, Le Pôle et ses territoires d'échanges, *Dynamiques Métropolitaines*, n°8, juillet 2015.
- Agences d'urbanisme de l'espace métropolitain Loire-Bretagne, Pôle métropolitain Loire-Bretagne : liens et richesses redistribués et partagés, *Dynamiques Métropolitaines*, n°7, janvier 2015.

